



(Re)affectation des ressources domestiques pour les programmes de vaccination contre la COVID-19

- CABRI Apprentissage et échange entre pairs -
Financement, passation des marchés et distribution des vaccins contre la COVID-19 en Afrique

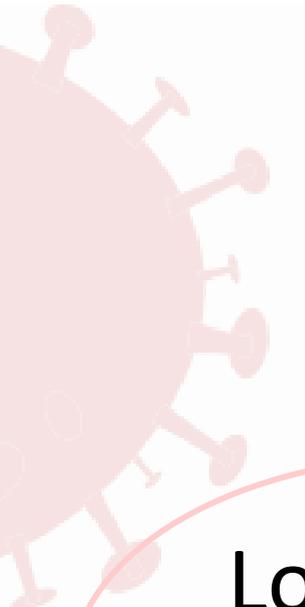
Session 4: 15:50 – 16:55 - 30 September 2021





Outils de réaffectation budgétaire

- Différents mécanismes d'intervention d'urgence sont disponibles pour répondre aux besoins de mouvements de crédits pour des dépenses non-prévues par la Loi de Finance Initiale, avec des modalités et des cadres juridiques qui varient selon les pays:
 - Ajustements en cours d'année (transferts, virements, décrets d'avances, approbation rétroactive de financement) - limités par des règles prédéfinies. Ont souvent été utilisés pour une réponse à court terme pendant la préparation d'un nouveau budget.
 - Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles - certains étaient parfois disponibles en 2020, mais toujours insuffisants.
 - Les systèmes juridique permettent toujours l'adoption d'une loi de Finance Rectificative (LFR) en cas « d'événements imprévus » et parfois de « sous-budgétisation ». Les LFR furent massivement utilisées en 2020.
- 



Loi Finance Rectificative (LFR) 2020

13 pays n'ont pas adopté une LFR

Presque 2/3 de ces pays travaillent sur une année fiscale différente de Janvier-Décembre

36 ont adopté une LFR

Budget augmenté:
25 pays

Moyenne:
+10%

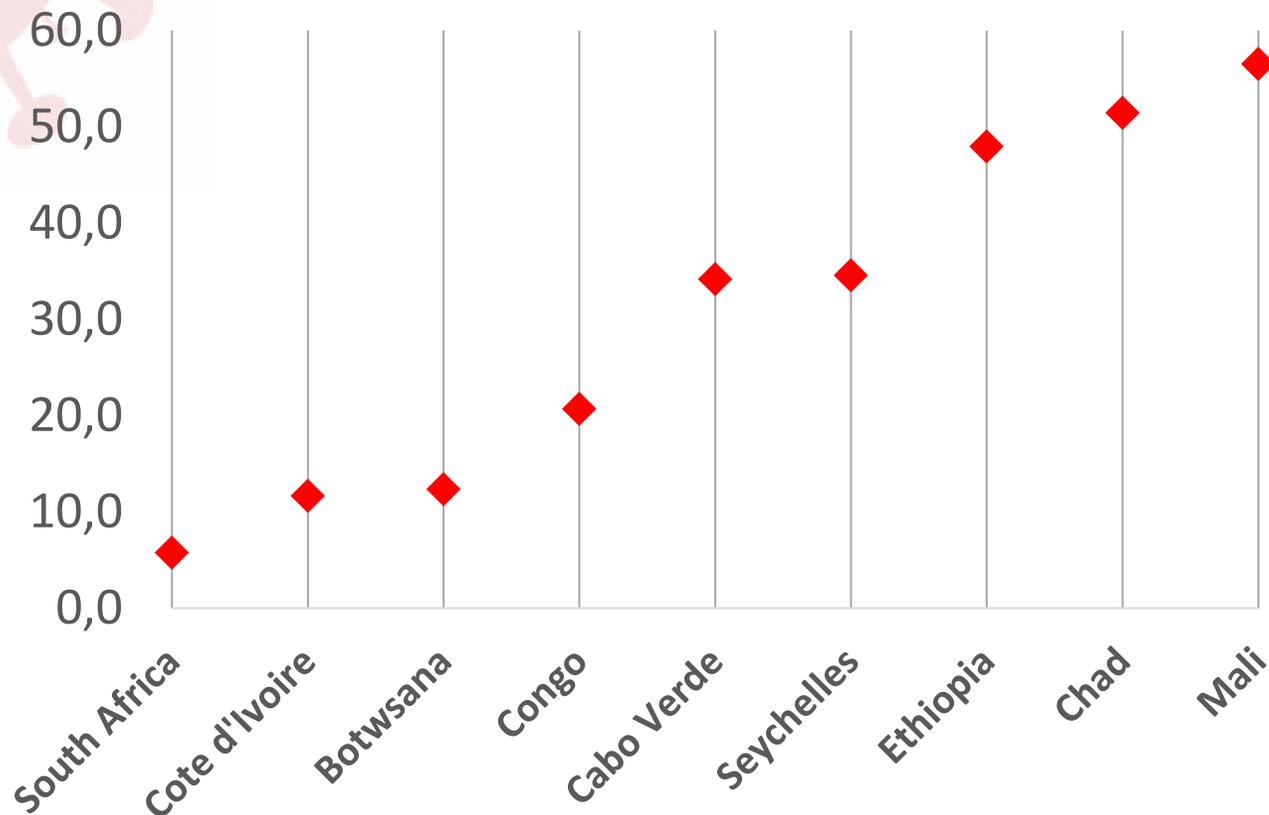
Budget réduit:
11 pays

Moyenne:
-13%



Tendance de réaffectation: les “gagnants”

Augmentation (%) du budget alloué au Ministère de la Santé dans la LFR 2020

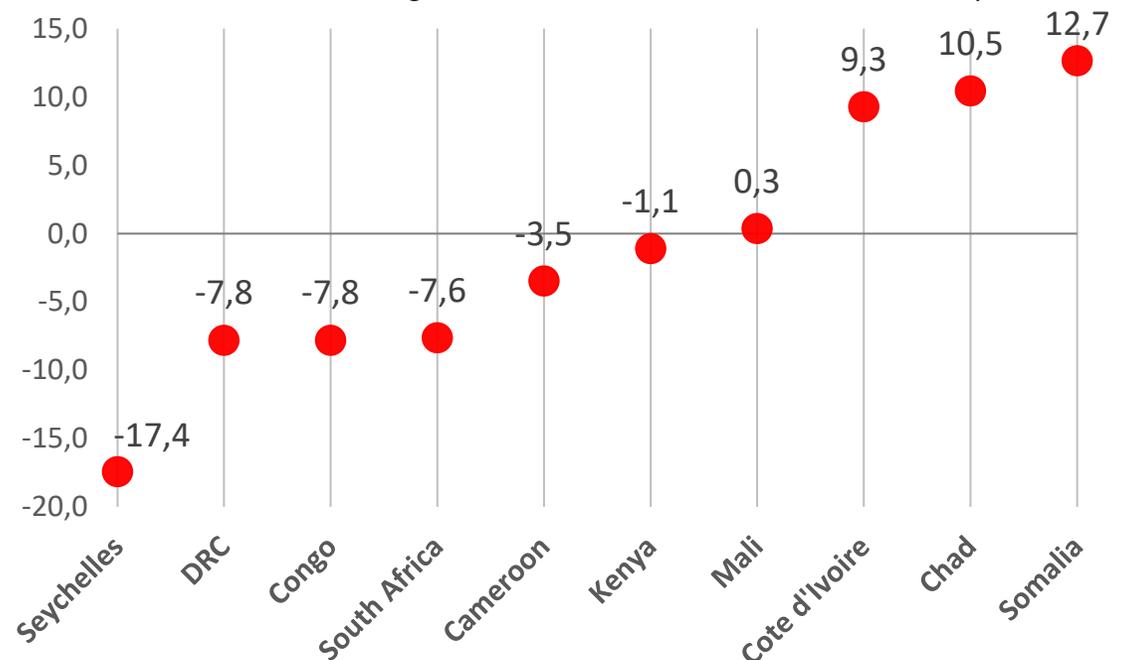


- Augmenter les allotements au activités de santé liées au COVID-19 fut la première décision
- La protection social et le soutien aux entreprises ont reçu la part la plus importante des réaffectations
- Les investissements dans le secteur de l'eau, l'assainissement et l'hygiène, ont été augmentés
- Certaines administrations infra-nationales ont vu leur allocation renforcées
- Des changements dans les estimations budgétaires ont également été enregistrés du côté des recettes (ex: la suspension de la TVA sur certains articles).

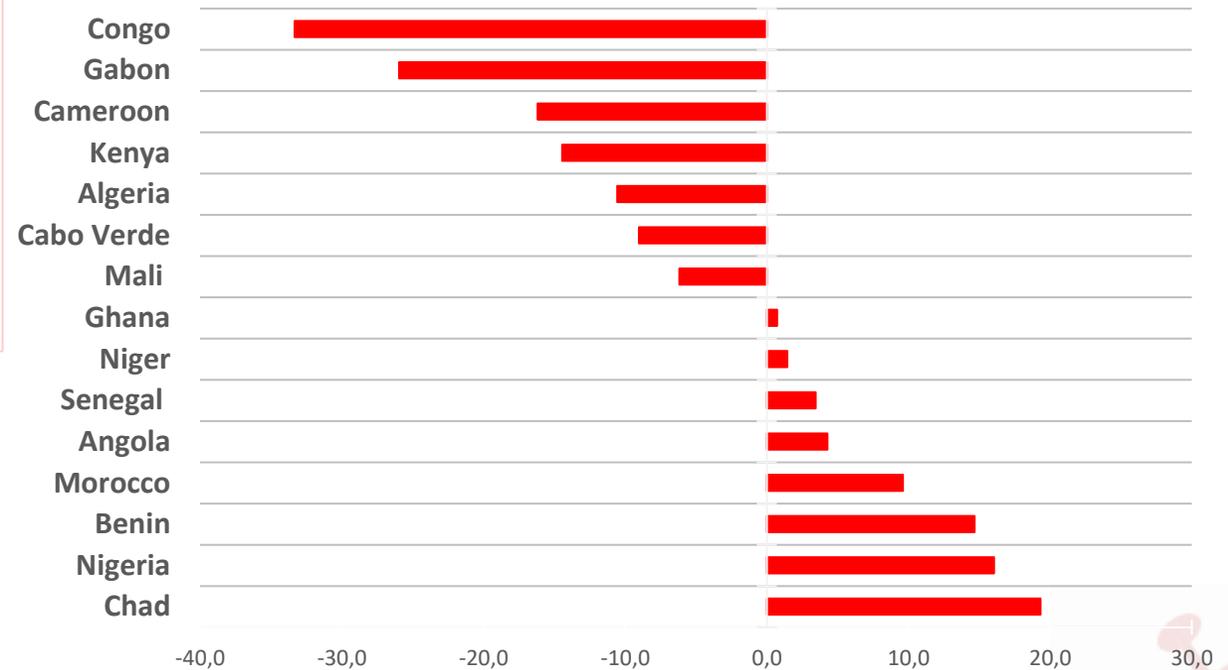
Réaffectations rapides: le risque pour les services essentiels

- Les "services non-essentiels" réduits en premier (voyages, formation, divertissement, augmentation de salaire, etc.)
- Les secteurs sociaux aussi souvent touchés par des coupes sévères, à commencer par les sous-secteurs de l'éducation, de la nutrition et de la santé non liée au COVID.
- La décision sur les CAPEX ont varié entre pays

% variation du budget au Ministère de l'Education post-LFR



% variation du budget aux dépenses d'investissement post-LFR



- Dans certains cas, les coupes budgétaires ont été appliquées "de manière générale", sans aucun ciblage. Cela risque d'affecter les activités de services essentiels.
- Le manque de détails dans de nombreuses LFR limite l'information sur le contenu détaillé des coupes budgétaires.

2020/2021 : tendances à la réorientation des priorités vers et depuis le secteur de la santé

En 2020, l'augmentation du budget de la santé a été principalement redirigée vers la COVID-19.

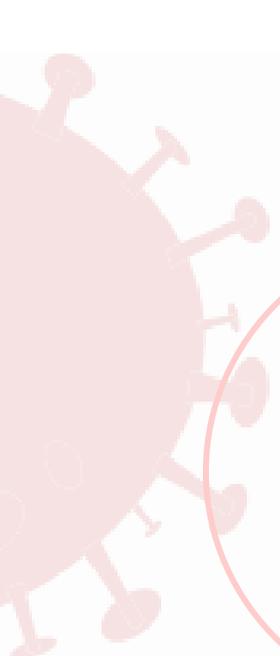
Dans certains pays, le choc sanitaire de la pandémie a eu des répercussions sur les services de santé, les ressources du système de santé ayant été réorientées vers la réponse à la pandémie. L'OMS et l'UNICEF ont souligné d'importantes perturbations dans les programmes de soins de santé primaires et de nutrition en 2020.

Perspectives d'avenir

Le risque est élevé que les pays sous forte pression fiscale réduisent les investissements essentiels en matière de santé, ce qui pourrait avoir un impact négatif fort sur la réalisation des objectifs sanitaires.

Selon une étude de la Banque Mondiale: la croissance prévue des dépenses de santé est loin de répondre aux besoins de financement du déploiement des vaccins et des investissements nécessaires pour renforcer et maintenir la préparation de la santé publique.

En dehors de l'augmentation du financement de COVID-19, plusieurs pays africains ont appliqué des coupes dans leurs budgets de santé en 2021 dans des activités non liées à COVID-19.

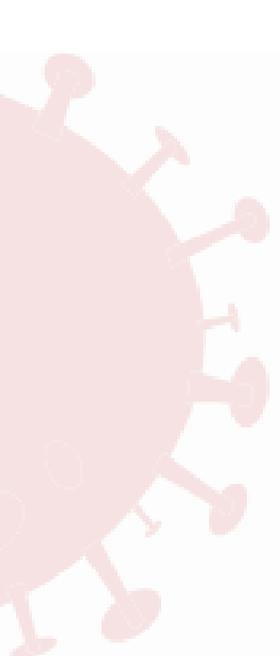


Quelques leçons clefs

- La traçabilité des réaffectations budgétaires fut souvent insuffisante, avec une publication limitée des données concernant les mouvements budgétaires.
- Plusieurs pays ont procédé à des coupes importantes dans tous les secteurs et postes, avec des risques pour les services essentiels.
- La contrainte et l'incertitude budgétaires vont demeurer un problème, faisant de la réaffectation des fonds une question récurrente.
- Le contrôle parlementaire et la consultation publique ont été minimales, en dessous des niveaux budgétaires normaux.

*Le principal enseignement : les gouvernements gagneront à préparer des budgets qui peuvent être utilisés comme **outils de réponse aux événements inattendus**, avec des mécanismes en place pour **faciliter la redéfinition des priorités stratégiques**, qui permettent une **prise de décision transparente** et une bonne **coordination entre les agents**, en maintenant une forme de contrôle public et législatif. Par exemple : le renforcement des réserves d'urgence et des fonds d'urgence flexibles et des "dépenses essentielles" prédéfinies.*





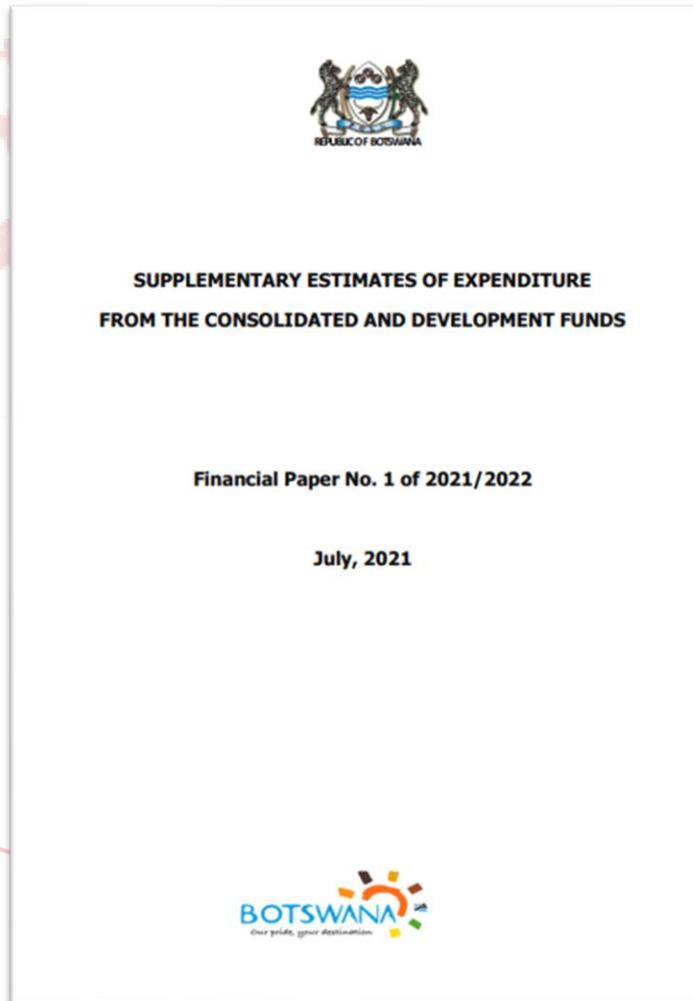
Le cas du financement des vaccins

- **Peu de pays ont alloué un budget** aux programmes de vaccination dans le LFI de 2021
- On note **un certain nombre de transferts/virements effectués fin 2020/début 2021** pour financer les acomptes
- Des pays ont rapporté leurs difficultés à budgétiser de manière précise les commandes de vaccins, due au manque de clarté sur les prix et la disponibilité
- On observe actuellement des réaffectations vers des programmes de vaccins, pour allouer des crédits ou augmenter les crédits existants
- **Ces réaffectations proviennent des postes suivants:**
 - Coupes dans les dépenses d'investissement
 - Solde de trésorerie
 - Réallocation de prêts
 - Fonds de prévoyance ou de dépenses contingentes
- La réaffectation va également aux opérations et à la production
- **La transparence et la traçabilité demeurent des problèmes centraux**

Les dépenses de vaccins sont très susceptibles de s'appliquer au-delà de 2021 – et doivent être inclus dans les CDMT



Le cas du Botswana



- Dans son budget 2021/22, le Botswana a augmenté l'allocation au ministère de la Santé, notamment pour l'achat de vaccins.
- LFR précoce : malgré un budget adopté en juin, le gouvernement a présenté dès juillet 2021 au Parlement une demande de révision de ses estimations en matière de santé, avec 70% de la somme initialement allouée aux vaccins et aux équipements déjà épuisée.
- Pour financer ces dépenses de santé supplémentaires, le pays a décidé, comme en 2020, de couper dans les crédits d'investissement. Le Botswana a suivi les pratiques recommandées par les experts en matière de gestion des investissements publics en situation de crise, en reportant des projets qui n'avaient pas encore commencé, afin d'éviter des pertes financières importantes.

Le cas de l’Afrique du Sud

	2020/21	2021/22	2022/23
Département de la Santé	1,100	4,350	2,100
Département provincial de la santé		1,500	900
Council de Recherche Médicale d’Afrique du Sud	150	100	-
Système Communication et d’Information		50	-
Financement potentiel supplémentaire		9,000	

Source: Budget Review 2021/22; CABRI

- L’Afrique du Sud a alloué des fonds pour l’achat et la distribution de vaccins dans son budget de mars 2021 :
 - R6,5 milliards de dollars alloués directement au département national de la santé (achat et distribution des vaccins).
 - R2,4 milliards de dollars pour les gouvernements subnationaux afin de faciliter le déploiement des vaccins au niveau local.
 - des fonds supplémentaires pour les campagnes de communication et les programmes de recherche sur les vaccins.
- Le gouvernement a introduit une certaine flexibilité dans le budget, en ajoutant un montant supplémentaire de R9 milliards à un fond de prévoyance, à utiliser en cas de dépassement de l’allocation initiale.
- Les coûts de la vaccination ont été intégrés dans les prévisions budgétaires à moyen terme pour 2022/23.

Le cas du Sénégal

166^e ANNEE - N° 7437 NUMERO SPECIAL VENDREDI 09 JUILLET 2021

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS		ANNONCES ET AVIS DIVERS
	VOIE NORMALE	VOIE AERIEUNE	
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'imprimerie nationale à Rufisque. Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance. Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse doivent être accompagnées de la somme de 175 francs.	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15 000F	Six mois Un an 31 000F -	La ligne 1 000 francs Chaque annonce répétée Moitié prix (Il n'est jamais compté moins de 10 000 francs pour les annonces.) Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 1520 796 43081
	Etranger : France, RDC, R.C.A., Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie Etranger : autres Pays Prix du numéro Année courante 600 F Année ant. 700F Par la poste Majoration de 130 F par numéro Journal légalisé 900 F Par la poste -	20 000F 40 000F 23 000F 46 000F	

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

L O I

2021
05 juillet Loi n° 2021-29 portant loi de finances rectificative pour l'année 2021 851

PARTIE OFFICIELLE

L O I

Loi n° 2021-29 du 05 juillet 2021 portant loi de finances rectificative pour l'année 2021

L'Assemblée nationale a adopté, en sa séance du jeudi 24 juin 2021 ;
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

PREMIERE PARTIE. - DONNEES GENERALES DU BUDGET DE L'ETAT

TITRE PREMIER. - DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES ET CHARGES DE L'ETAT

A – Dispositions relatives aux ressources

Article premier. - *Prévision et autorisation des recettes du budget général*

« I – Les recettes internes du budget général sont prévues dans la loi de finances rectificative pour l'année 2021, à la somme de 2.742.526.030.000 FCFA conformément à l'annexe I de la présente loi. »

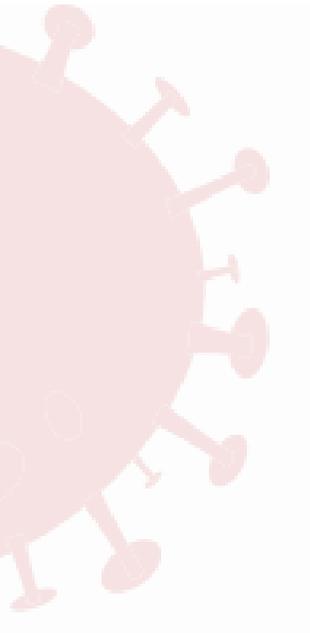
II – Les dons budgétaires et en capital sur recettes externes du budget général sont prévus dans la loi de finances rectificative pour l'année 2021, à 291.953.000.000 FCFA.

III – Les recettes totales du budget général sont ainsi prévues, pour la loi de finances rectificative pour l'année 2021, à 3.034.479.030.000 FCFA. »

Article 2 modifié. - *Prévision et autorisation des ressources de trésorerie de l'Etat*

« I - Pour l'année 2021, les ressources de trésorerie du budget de l'Etat sont évaluées à 1.912.620.970.000 FCFA et correspondent aux autorisations sollicitées du Parlement pour intervenir sur les marchés.

- La LFI 2021 ne contenait pas de ligne budgétaire mentionnant l'achat du vaccin COVID-19.
- Une LFR a été adoptée en juin 2021, avec des estimations de recettes et de dépenses revues à la baisse. Le gouvernement a également révisé les priorités, mettant en avant la campagne de vaccination et le programme d'urgence pour l'insertion économique et l'emploi des jeunes.
- Dans la LFR, le gouvernement a introduit une allocation pour le vaccin, en augmentant de 40 milliards FCFA (USD 71,6 millions) le programme de santé de base du ministère de la Santé en 2021, et de 25 milliards FCFA (USD 44.7 millions) pour 2022, sur financement de la Banque mondiale.
- Le pays a annoncé son intention d'investir dans la production de vaccins, par l'intermédiaire de l'Institut Pasteur de Dakar existant, principalement financé par des donateurs.



Merci pour votre attention.

